

## 1. Données du bien du patrimoine mondial

## 1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Arles, monuments romains et romans

## 1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

## Etat(s) partie(s)

• France

## Type de Bien

culturel

## Numéro d'identification

164

## Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1981

## 1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
	0 / 0	?	?	?	
	0 / 0	?	?	?	
Les arènes (amphithéâtre), Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.678 / 4.631	0	0	0	1981
Théâtre Antique, Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.677 / 4.63	0	0	0	1981
Cryptoportiques et forum romain, Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.677 / 4.626	0	0	0	1981
Thermes de Constantin, Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.679 / 4.627	0	0	0	1981
Remparts du castrum romain, Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.667 / 4.617	0	0	0	1981
Les Alyscamps, Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.673 / 4.634	0	0	0	1981
L'église St-Trophime, Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.677 / 4.628	0	0	0	1981
Exedre romaine (Muséon Arlaten), Arles , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.676 / 4.626	0	0	0	1981
<b>Total (ha)</b>		<b>0</b>			

## Commentaire

la superficie totale du bien représente 65 ha.

## 1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Monuments romains et romans d'Arles: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1981 - Scale 1:25,000	01/04/2011	

Monuments romains et romans d'Arles: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1981 - Scale 1:7,500	01/04/2011	
--	------------	---

## 1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

• Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

• Béatrice Boisson-Saint-Martin  
Ministère de la culture et de la communication  
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO  
Département des affaires européennes et internationales

## Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

## 1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

• Sylvaine Le Yondre

Adjointe au conservateur régional des monuments historiques  
DRAC P.A.C.A

## 1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

- [Patrimonium-mundi.org](http://Patrimonium-mundi.org) : visitez les sites en [panoramas, des images sphériques immersives et interactives](#)
- [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
- [Ville d'Arles](#)
- [Site du patrimoine de la ville d'Arles](#)
- [montmajour.monuments-nationaux.fr](http://montmajour.monuments-nationaux.fr)

## Commentaire

Remplacer les liens 3 et 4 par : - [www.patrimoine.ville-arles.fr](http://www.patrimoine.ville-arles.fr)  
- [www.arlestourisme.com](http://www.arlestourisme.com)

## 1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

Villes et Pays d'Art et d'Histoire

## Commentaire

Conventions à ajouter : Association française des biens du Patrimoine mondial, Alliance des Villes européennes de la culture/ Qualities

## **2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle**

### **2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**

#### **Commentaire**

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise le 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

### **2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit**

(ii)(iv)

### **2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère**

Le site monumental et urbain d'Arles est un témoignage exceptionnel d'échanges d'influences artistiques et technologiques dans le midi méditerranéen. L'évolution du centre ancien d'Arles et, en premier lieu, les monuments romains et romans, témoignent de l'influence et de l'appropriation de l'architecture et de l'urbanisme antique par la civilisation médiévale. Aux périodes antiques et médiévales, Arles se distingue par l'esthétique et la qualité de son architecture.

### **2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée**

1. Il est important que la DVUE d'Arles soit révisée. Le cirque romain (IIe siècle ap. J.C.), 3e monument de spectacle après le théâtre et l'amphithéâtre, doit être ajouté à la liste des 8 monuments ainsi que la cathédrale paléochrétienne découverte en 2003 (elle est déjà dans le périmètre du patrimoine mondial). 2. Il est proposé d'étendre la zone de protection patrimoine mondial en y intégrant le cirque romain (à l'ouest de la ville), le rempart et le cardo (au sud du bd des Lices).

### **2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle**

## **3. Facteurs affectant le bien**

### **3.14. Autre facteurs**

#### **3.14.1 - Autre(s) facteur(s)**

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine	
<b>3.1</b>	<b>Habitat et développement</b>								
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs								
<b>3.2</b>	<b>Infrastructures de transport</b>								
3.2.1	Infrastructures de transport de surface								
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>								
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses								
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine								
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs								
<b>3.13</b>	<b>Gestion et facteurs institutionnels</b>								
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact								
3.13.3	Activités de gestion								
<b>Légende</b>	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure			

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

Aucun facteur est négatif et actuel.

### 3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

#### 3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Le projet signalé en 3.1.4 concerne la construction de la tour et de son pourtour par Franck Gehry pour la Fondation LUMA sur le site des anciens ateliers SNCF à proximité des Alysamps. Le permis de construire a été signé le 9 juillet 2013 suite à l'enquête publique qui n'a pas donné de remarques particulières et est conforme à l'ensemble des avis des administrations concernées. Il a été pris en compte les remarques émises par la commission nationale des monuments historiques.

## 4. Protection, gestion et suivi du bien

### 4.1. Limites et zones tampons

#### 4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque

#### 4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, mais pourraient être améliorées

#### 4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien **ne possède pas de zone tampon** au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

#### 4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

#### 4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien **ne possède pas** de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

#### 4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Pour le périmètre du bien, voir 2.4 Une zone tampon a été proposée par la Ville d'Arles en 2011. Elle doit maintenant être validée.

## 4.2. Mesures de protection

### 4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

Le bien fait l'objet de plusieurs types de protection:

- La protection d'immeubles au titre des Monuments historiques (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) permet de contrôler la conservation du bâti et toutes modifications éventuelles. Elle comporte deux niveaux de protection: le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), tout permis de construire est soumis à l'avis d'un architecte d'Etat.

- Le Secteur sauvegardé, est une mesure législative (loi de 1962 intégrée aujourd'hui au Code de l'urbanisme), qui vise à la conservation et à la mise en valeur de l'ensemble du tissu urbain et s'applique aux ensembles urbains d'intérêt majeur. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré dans ce cadre, étayé par des études approfondies, est un véritable document d'urbanisme qui régleme protection, restauration, modifications et développements éventuels, tant pour les extérieurs que les intérieurs des édifices que pour les espaces publics.

- La protection de territoires - ensembles paysagers ou urbains, au titre des Sites (loi de 1930 reprise dans le Code de l'environnement) est une servitude d'utilité publique, annexée au PLU. Elle comporte deux niveaux de protection: le classement, qui exige un accord de l'Etat pour toute modification du site, et l'inscription, qui exige un avis simple de l'architecte de l'Etat sur tous travaux et constructions nouvelles.

- La protection de l'archéologie (Code du patrimoine) passe par le contrôle obligatoire de l'Etat sur toute fouille et par une réglementation sur l'archéologie préventive qui institue une carte archéologique pour connaître la richesse du sous-sol, des zones de présomption archéologique (dans lesquelles l'Etat doit émettre un avis sur tous projets de travaux détruisant la couche

### Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, November 7, 2005

#### • Question 6.02

Le bien fait l'objet de plusieurs types de protection:

- La protection d'immeubles au titre des Monuments historiques (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) permet de contrôler la conservation du bâti et toutes modifications éventuelles. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble ; l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), tout permis de construire est soumis à l'avis d'un architecte d'Etat.

- Le Secteur sauvegardé, est une mesure législative (loi de 1962 intégrée aujourd'hui au Code de l'urbanisme), qui vise à la conservation et à la mise en valeur de l'ensemble du tissu urbain et s'applique aux ensembles urbains d'intérêt majeur. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré dans ce cadre, étayé par des études approfondies, est un

véritable document d'urbanisme qui régleme protection, restauration, modifications et développements éventuels, tant pour les extérieurs que les intérieurs des édifices que pour les espaces publics.

- La protection de territoires - ensembles paysagers ou urbains, au titre des Sites (loi de 1930 reprise dans le Code de l'environnement) est une servitude d'utilité publique, annexée au PLU. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour toute modification du site, et l'inscription, qui exige un avis simple de l'architecte de l'Etat sur tous travaux et constructions nouvelles.

- La protection de l'archéologie (Code du patrimoine) passe par le contrôle obligatoire de l'Etat sur toute fouille et par une réglementation sur l'archéologie préventive qui institue une carte archéologique pour connaître la richesse du sous-sol, des zones de présomption archéologique (dans lesquelles l'Etat doit émettre un avis sur tous projets de travaux détruisant la couche archéologique), oblige les propriétaires à participer aux fouilles préventives.

Rappel des protections existantes au moment de l'inscription du bien sur la Liste du PM:

- Tous les monuments inscrits au PM étaient déjà protégés au titre des monuments historiques au moment de l'inscription;
- Ces monuments sont englobés dans un Secteur sauvegardé (créé en 1966, approuvé officiellement en 1993)
- Les Alyscamps sont un Site classé.
- Un site inscrit couvre le Secteur Sauvegardé et les abords de la gare d'Arles.

### 4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

### 4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Le bien **ne possédait pas** de zone tampon au moment de son inscription dans la liste du patrimoine mondial.

### 4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

### 4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées ?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

### 4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

Le travail de révision en cours pour le nouveau plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé a pour but d'assurer le maintien de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

## 4.3. Système de gestion / Plan de gestion

### 4.3.1 - Système de gestion

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion plus récent est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

Il existe une direction du patrimoine au sein de la ville qui gère le patrimoine de la ville dans son ensemble y compris les monuments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Cette direction a été créée en 1999 succédant à une mission du patrimoine existant depuis 1993.

### Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, November 7, 2005

• **Question 5.04** Plans en place prévoyant la création d'un "comité directeur" :  
La municipalité envisage la création d'un « comité directeur » focalisé sur les monuments romains et romans inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

• **Question 5.05**  
Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Autre système de gestion en vigueur

Gestion par la municipalité

Et pour le monument à exèdre du forum romain au Museon Arlaten gestion municipale en relation avec le Conseil Général.

### 4.3.2 - Documents pour la gestion

#### Commentaire

- Charte locale du patrimoine mondial - Plan de gestion (en cours de réalisation et de validation) - Plan de sauvegarde et de mise en valeur - Plan pluriannuel de gestion du patrimoine - Convention ville et pays d'art et d'histoire - Charte de gestion du domaine public - Charte des arbres - Plan Qualicities - Convention Ville/Education nationale/ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles)

### 4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial

**(c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?**

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

**4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?**

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

**4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?**

Le système de gestion **n'est que partiellement appliqué**

**4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?**

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et **la plupart des activités** sont mises en œuvre

**4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial**

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Aucune

**4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

**4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

**Aucune population autochtone ou traditionnelle** ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

**4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?**

Il y a des **contacts réguliers** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, et une **importante coopération** en matière de gestion

**4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**

Nous pouvons dire que les biens du PM mondial d'Arles bénéficient d'un contexte de gestion favorable. Outre les limites des biens et la zone tampon qui sont maintenant définies et reconnues, ils profitent de protections législatives et réglementaires très complètes (voir le détail aux points 4.2.1 et 4.3.1), avec pour l'essentiel les capacités à les faire appliquer, même si les ressources financières mériteraient d'être plus importantes et assurées. La mise en œuvre du Plan de gestion (en cours de réalisation) sera déterminante pour toutes ces questions et permettra une meilleure planification des travaux de restauration et de leur suivi. Le système de gestion est mis en place par la Municipalité d'Arles en accord avec les principaux acteurs de la vie locale et en collaboration étroite avec l'Etat (Ministère de la Culture et Direction régionale des affaires culturelles) et avec les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général).

**4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique**

Les cryptoportiques (bien du patrimoine mondial et la chapelle Saint-Jean-de-Moustiers qui appartenaient à l'Etat) ont connu un transfert de propriété en faveur de la Ville d'Arles en 2007.

**4.4. Ressources financières et humaines**

**4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)**

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	1%
Gouvernemental (national / fédéral)	45%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	25%
Gouvernemental (Local / municipal)	14%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	15%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

**4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)**

**4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?**

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

**4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?**

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

**4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?**

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

**4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?**

Il y a **certain équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

**4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?**

On procède à un **entretien essentiel** de l'équipement et des installations

**4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure**

Les efforts conjoints de l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches du Rhône et la Ville d'Arles, ont permis de réaliser la restauration du théâtre antique et de mener celle de la couronne extérieure de l'amphithéâtre et d'améliorer l'état de conservation d'éléments majeurs comme les remparts et autres monuments romains et romans. A plus ou moins long terme, il est envisagé de poursuivre ces efforts à travers un plan patrimoine mondial qui prolonge le plan patrimoine antique afin de mobiliser les ressources nécessaires pour poursuivre la conservation du patrimoine arlésien et particulièrement la restauration et l'aménagement intérieur de l'amphithéâtre. D'autant plus que l'étude sur les retombées économiques conduite par ERESPA a montré que 1 € investi dans le patrimoine génère 22 € de richesse dans le bassin d'emploi du pays d'Arles et que le secteur de la culture et du patrimoine représente 4000 emplois soit plus de 12 % de la population active d'Arles.

**4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Plein temps	98%%
Temps partiel	2%%

**4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Permanentes	98%%
Saisonniers	2%%

**4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)**

Payées	99%%
Bénévoles	1%%

**4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?**

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

**4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes**

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Excellente
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Excellente
Gestion des visiteurs	Excellente
Conservation	Excellente
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellente
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

**4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées**

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellent
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Excellent
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

**4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?**

Un plan ou programme de développement du savoir faire local est **en place et totalement mis en œuvre**; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement et qui prennent la direction dans la gestion

**4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**

Il faut encore développer les secteurs "Monuments historiques" et "secteur sauvegardé" dans le service du patrimoine de la ville d'Arles. Un secteur "Archéologie" doit y être également créé, ainsi qu'un secteur "Relations internationales". La formation du personnel d'accueil dans les monuments doit être développé, ainsi que celui de l'office du tourisme en parallèle des formations pour les guides-conférenciers organisées par le service du patrimoine de la ville.

**4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche**

**4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

**4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

**4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?**

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

**4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique**

Ouvrages scientifiques à caractère général : ROTHE Marie-Pierre et HEIJMANS Marc. Arles, Crau, Camargue, Carte archéologique de la Gaule. Pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, professeur d'histoire à l'université d'Avignon membre sénior de l'Institut Universitaire de France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2008  
[\[http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100130860&fa=details\]](http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100130860&fa=details)  
 ROUQUETTE Jean-Maurice (dir.). Arles, Histoire, territoires et cultures, Imprimeries nationales éditions, Actes Sud, Arles, 2008 [\[http://www.actes-sud.fr/catalogue/etudes-historiques/arles\]](http://www.actes-sud.fr/catalogue/etudes-historiques/arles)  
 Théâtre antique : 4. BOTTON François. DCE, Restauration et scénographie, mai 2005. 5. Etude archéologique sur le dallage antique. 6. Etude en cours projet européen avec l'Espagne et Stéphanie ZUGMEYER.  
 Amphithéâtre : • Sans mention d'auteur. Projet de réaménagement de l'accueil (projet + DCE), 2010. • Ville d'Arles. Etude pour la sécurisation des gardes corps, 2005. • ZUGMEYER Stéphanie. Recherches sur l'amphithéâtre d'Arles, Synthèse de la première tranche de travaux, travées 46 à 52, 3 volu., 2006. • Sans mention d'auteur. DCE, Restauration de la couronne extérieure, phase 4 : travées 18 à 10, 2006. • Ville d'Arles. Projet scientifique et culturel pour l'amphithéâtre, 2007. • B.E.T.S. Dalles de couronne, coffrage, ferraille, Restauration de la couronne extérieure – Travée 33 à 10 ; Phase 3 tranche ferme – Travées 33 à 22, 2008. • B.E.T.S. Dalles de couronne, Note de calcul, Restauration de la couronne extérieure – Travée 33 à 10 ; Phase 3 tranche ferme – Travées 33 à 22, 2008. • L.E.R.M. Rapport complémentaire, Caractérisation d'un mortier de ragréage, dans le cadre de la restauration de la couronne extérieure, Phase 3 : travées 33 à 22, 2008. • ZUGMEYER Stéphanie. Rapport d'activité – Suivi de la restauration des travées 22 à 33 – Mars-Avril 2008, 2008. • ZUGMEYER Stéphanie. Rapport d'activité n°3 – Suivi de la restauration des travées 21 à 33 – Août-Septembre 2008, 2008. • ZUGMEYER Stéphanie. Rapport d'activité n°4 - Suivi de la restauration des travées 22 à 33 – Octobre-Janvier 2008, 2008. • ZUGMEYER Stéphanie. Rapport d'activité n°5 – Suivi de la restauration des travées 22 à 33 (tranche ferme) et des travées 11 à 21 (tranche conditionnelle) – Février-Avril 2009, 2009. • Entreprise SELE. Vomitoires, Restitution partielle des gradins antiques autour des vomitoires, Restauration de la couronne extérieure – Travées 33 à 10 ; Phase 3 tranche ferme – Travées de 33 à 22, 2009. • ZUGMEYER Stéphanie. L'amphithéâtre d'Arles, thèse de doctorat rédigée sous la direction de Xavier Lafon, Université Aix-Marseille, 2012. • Etudes archéologiques sur la piste. Forum, cryptoportiques, exèdre : • BOTTON François. Etude préalable, Cryptoportiques, Travaux d'accessibilité et de sécurisation, 2006. • BOTTON François. Rapport provisoire,

Cryptoportiques, Travaux d'accessibilité et de sécurisation, 2006. • BOTTON François. Aménagement aux cryptoportiques à partir de l'hôtel de ville, 2008. Thermes de Constantin : • BOTTON François. Etude préalable, Mise en sécurité et restauration générale, 2006 • RAYNAUD Frédéric. Thermes de Constantin à Arles : rapport final d'opération, diagnostic, Nîmes, INRAP, 2007 • FANZUTTI Daniel. Aménagement de l'accès, billetterie et passerelles d'accès (projet + DCE + Diagnostic archéologique, 2009-2010 Remparts : • BOTTON François. Etude préalable pour les remparts urbains, travaux de remise en état, 2006 Alyscamps : • MIRIC A. Projet de valorisation des Alyscamps, 2009 • Restauration de la fresque de Saint Honorat • Restauration des sarcophage Cloître Saint-Trophime : • Quelin-Mérindol. Rapport des essais de nettoyage, sous la direction de François Botton, 2005 • LERM, Rapport d'études 05.8272.001.01.A Analyse des sels des maçonneries et des sculptures, 2006 • BOTTON François. Etude préalable du cloître Saint-Trophime, restauration des sculptures du cloître, 2006 • ROMANET M. Avant projet sommaire du projet d'aménagement de l'accueil du cloître Saint-Trophime, 2007 • BOTTON François. Dossier documentaire des ouvrages exécutés, cloître Saint-Trophime, restructuration du réseau d'évacuation des eaux, 2007 • RAYNAUD Frédéric. Rapport final d'opération, Diagnostic, INRAP, 2007-2008 • LERM. Rapport sur les investigations sur site, mesures d'humidité et de vitesse du son, cloître Saint-Trophime, 2008 • Quelin-Mérindol. Rapport de sondages complémentaires au cloître Saint-Trophime sous la direction de François Botton, 2008 • LERM. Rapport d'étude n° 07.21831.001.01.A, Caractérisation des patines colorées, 2008 • LERM. Rapport d'études n°07.21831.003.01.A : Caractérisation des patines colorées, 2008 • LERM. Rapport d'études n° 09.2283.001.01.A, Caractérisation des patines colorées, 2009 • BOTTON François. DCE, cloître Saint-Trophime, assainissement, 2009 • LRMH. Cloître, colonnes et chapiteaux, identification des natures de pierre et caractérisation des dépôts superficiels, 2009 • LRMH. Complément de caractérisation des dépôts superficiels anciens et des traitements contemporains sur colonnes et chapiteaux, 2009 • RAYNAUD Frédéric. Sondage INRAP dans cour hôtel du cloître (devant maison du prévôt), 2009 • Archéodunum, Service régional de l'Archéologie DRAC-PACA. Rapport final d'opération – Cloître Saint-Trophime, 2010 • Ville d'Arles. Notice descriptive des travaux d'entretien des façades sud et nord du cloître Saint-Trophime, 2010 • VALETTE Francine et BOTTON François. Etude documentaire du cloître de Saint-Trophime, 2010 • RAYNAUD Frédéric, Fouilles INRAP, jardin du presbytère, 2010 • ROLLAND Olivier. Plans et études de couches superficielles, dépôts et dégradation de sculptures et colonnes du cloître Saint-Trophime, en Arles, 2010 • LERM. Rapport d'étude n° 08.21831.004.15 A : Instrumentation du cloître Saint-Trophime. Mesures de température et d'humidité relative. Synthèse des relevés réalisés en 2010 (du 1er janvier au 31 décembre 2010), 2010 • Hadès-Archéologie. Rapport intermédiaire d'opération archéologique (périodes médiévales et modernes), 2011 • LERM. Rapport d'étude n° 08.21831.004.26.A : Instrumentation du cloître Saint-Trophime. Mesures de températures et d'humidité relative. Synthèse des relevés réalisés en 2011 (du 1er janvier au 31 décembre 2011), 2011 • Centre Interrégional de conservation et de restauration préventive (CICRP). Rapport de mission, 2011 • WHEELER Georges. ICR-ICC, étude sur les consolidants pour le cloître Saint-Trophime, Arles France, 2012 • WHEELER Georges. ICR-ICC, Recommandations pour la réparation du marbre. Cloître Saint-Trophime, Arles, France, 2012 Église Saint-Trophime : • LE GLATIN M. et HOUDAN B. La façade nord de Saint-Trophime, diagnostic, restaurations, mise en valeur, projet tuteuré Licence

patrimoine bâti, Université de Provence, 2009 • DRAC PACA. Le portail roman de la primatiale Saint-Trophime, 2011 [http://www.paca.culture.gouv.fr/dossiers/arles\_portail\_st\_trophime/index.htm] • Rapport sur la dernière campagne de conservation préventive du cst

**4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche**

Des travaux de recherche fondamentale sur les composants du bien (thèses de doctorat, travaux de recherche, colloque, articles) existent vu l'importance du site dans les champs de l'histoire et de l'archéologie, ainsi que des recherches appliquées dans le cadre de procédure d'identification et de protection au niveau national. Il peut toutefois manquer des études opérationnelles avant travaux.

**4.6. Education, information et sensibilisation**

**4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?**

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

**4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants**

Communautés / résidents locaux	Faible
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Moyenne
Entreprises et Industries locales	Faible

**4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?**

Il existe un programme **planifié et efficace** d'éducation et de sensibilisation qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial

**4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?**

Le statut de patrimoine mondial a eu une **incidence importante** sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation

**4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?**

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

**4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :**

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
--------------------------------	------------

Musée de site	Faible
Guichets d'information	Faible
Visites guidées	Appropriée
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Non nécessaire
Autres	Non nécessaire

**4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation**

La Ville d'Arles a depuis plusieurs décennies une véritable politique d'éducation au patrimoine à l'intention de la population locale, en particulier les scolaires (1er service éducatif musées et patrimoine créé en 1979, convention ville d'art et d'histoire en 1986), et pour les habitants et les visiteurs, les journées du patrimoine, les visites guidées avec également des outils d'interprétation.

**4.7. Gestion des visiteurs**

**4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.**

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Stationnaire
Il y a quatre ans	Stationnaire
Il y a cinq ans	Stationnaire

**4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation**

Billets d'entrée et inscriptions
Services de transports
Industrie touristique
Enquêtes visiteurs

**4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs**

Titre	Date	Lien vers source
Plan de gestion des visiteurs	01/06/2005	

**Commentaire**

Le plan de gestion du bien inscrit au Patrimoine mondial, qui comprendra une partie "gestion des visiteurs", est en cours d'achèvement.

**4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?**

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des **améliorations pourraient être apportées**

**4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?**

Il y a **peu de coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

**4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?**

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue un peu à la gestion** du bien du patrimoine mondial

**4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs**

Ces 5 dernières années, la fréquentation connaît une croissance régulière. Cette dynamique est impulsée par la nouvelle politique tarifaire et le programme d'animations (dont scolaires) mis en place à partir de 2009. Il y a des offres spécifiques pour les monuments antiques et médiévaux. La ville s'est dotée d'une billetterie informatisée afin de s'adapter plus facilement aux attentes des visiteurs et pour favoriser la mise en place d'offres découverte qui attirent les visiteurs.

**4.8. Suivi**

**4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

Il y a un suivi considérable, mais il **n'est pas axé sur les besoins de la gestion** et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

**4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?**

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais **on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs**

**4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi**

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Excellente
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Absent
Industrie	Absent
Groupes autochtones locaux	Sans objet

**4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?**

**Pas de recommandations** appropriées du Comité à mettre en œuvre

**4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial**

Le futur plan de gestion d'Arles, en cours de rédaction par la municipalité, comprendra une méthodologie d'évaluation de la gestion du bien, qui établit des indicateurs clés et qui sera très efficace pour contrôler comment la VUE des biens d'Arles est maintenue avec les différents partenaires, l'Etat et les collectivités territoriales (Conseil général et conseil régional).

**4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi**

**4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion**

**4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)**

cf question 5.2

## 5. Résumé et Conclusions

### 5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

#### 5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

Aucun facteur est négatif et actuel.

### 5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

#### 5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons					
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
4.1.1	Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque	Dans le cadre du projet de plan de gestion, il est prévu de créer une zone tampon prenant en compte la réglementation en vigueur aux niveaux national et local.	mise en place dès 2014	ville et Etat	sans objet
4.1.2		La zone de protection actuelle prend en compte 8 monuments romains et romans. Il conviendrait d'y intégrer le cirque romain (qui est actuellement dans le nouveau périmètre du secteur sauvegardé) et la cathédrale paléochrétienne découverte en 2003.	Ces 2 édifices sont déjà pris en compte dans le projet de plan de gestion en cours de validation. Il convient d'attendre la décision du comité du patrimoine mondial.	Ville, Etat, UNESCO	sans objet

### 5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

#### 5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

#### 5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

### 5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

#### 5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

La politique patrimoniale que la Ville d'Arles mène depuis plusieurs décennies porte maintenant ses fruits : les biens du patrimoine mondial ont été préservés et plusieurs d'entre eux (portail Saint-Trophime, théâtre antique, amphithéâtre, cloître Saint-Trophime –en cours- ) ont été restaurés. Un énorme travail de restauration a été réalisé depuis l'inscription du bien en 1981.

### 6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

#### 6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Positif
Éducation	Pas d'effet
Aménagement d'infrastructures	Pas d'effet
Financement du bien	Pas d'effet
Coopération internationale	Pas d'effet
Support politique pour la conservation	Pas d'effet
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Pas d'effet
Activités de groupes de pression	Pas d'effet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Pas d'effet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

#### 6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

L'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial a un impact positif sur la politique de conservation et de valorisation des monuments et de la zone de protection. Des efforts doivent encore être fournis pour une meilleure promotion du site, entre autre par l'application du plan de gestion et du programme d'actions qu'il implique (conservation, médiatisation, valorisation).

#### 6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Personnel d'autres biens du patrimoine mondial
Organisation non gouvernementale
Communauté locale

#### 6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

#### 6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Ce questionnaire semble très différent de celui proposé en 2006 par les sites pilotes dont Arles qui avaient travaillé sur ce problème. Les questions ne sont pas toujours claires et diffèrent des propositions qui suivent dans les tableaux de réponse. Beaucoup de questions sont difficiles à interpréter et peuvent être comprises de différentes manières, parfois complètement opposées

#### 6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Faible
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

#### 6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

#### 6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports
L'efficacité de la gestion

#### 6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Excellent
État partie	Excellent
Gestionnaires des sites	Excellent
Organisation consultative	Excellent

**6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial**

• **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**

Raison de la mise à jour : La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise le 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

• **Tableau des informations géographiques**

Raison de la mise à jour : la superficie totale du bien représente 65 ha.

**6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques**

Il serait nécessaire de personnaliser le questionnaire de chaque site de façon à ce qu'il inclue les éléments du rapport périodique précédent. Il y aurait alors un véritable suivi de l'évolution des sites du patrimoine mondial .